



PROJET EDUCATIF ET PLAN MERCREDI

RENOUVELLEMENT

(du 01/09/2020 au 31/08/2023)

Commune de St Mars de Coutais
14 rue St Médard
Mairie : 02 40 31 50 53

Service enfance jeunesse : 02 40 97 47 95
mail : smdc-coordinatrice@orange.fr



Le Plan mercredi définit une nouvelle génération des projets éducatifs territoriaux, plus qualitatifs et mieux adaptés à une organisation scolaire sur 4 jours.

Pour se doter d'un PEdT/Plan mercredi, la collectivité a dû :

- Conclure avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales un projet éducatif territorial intégrant l'accueil du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires

- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

Table des matières

1. Les porteurs du projet.....	3
2. Historique de la démarche du PEDT	3
3. Périmètre et public du PEDT	4
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.....	5
1. Ecoles	5
2. Les temps périscolaires	5
PILOTAGE DU PROJET.....	9
1. Composition de la structure de pilotage	9
2. Les missions du comité de pilotage.....	9
3. Le comité de suivi.....	9
4. Son évaluation	10
LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PROJET.....	11
DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI.....	12
1. Organisation.....	12
2. Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi	13
ANNEXES.....	15
SIGNATAIRE DU PROJET	15

DONNEES GENERALES

1. Les porteurs du projet

Nom du correspondant : Mme REMOND Marie-Noëlle
Fonction : Adjointe Enfance – Jeunesse –Seniors- Solidarités
Adresse : Mairie de St Mars de Coutais
14 rue St Médard
44680 St Mars de Coutais
Téléphone : 02.40.31.50.53
Adresse électronique : smdc.education.jeunesse@orange.fr

Coordination du projet

Nom et prénom du responsable pédagogique : Mlle Audrey JOINTRE
Fonction : Coordinatrice enfance – jeunesse (à temps plein sur la coordination)
Adresse : Mairie de St Mars de Coutais
14 rue St Médard
44680 St Mars de Coutais
Téléphone : 02.40.97.47.95
Adresse électronique : smdc-coordinatrice@orange.fr

2. Historique de la démarche du PEDT

Le projet éducatif territorial (PEDT), vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT cherche à développer une politique éducative forte en travaillant avec l'ensemble des acteurs éducatifs et des institutions présents sur le territoire. A travers l'organisation d'actions cohérentes et coordonnées, la commune souhaite favoriser une véritable cohérence éducative tout en accompagnant les professionnels et les bénévoles qui œuvrent quotidiennement pour le bien-être de l'enfant.

Arrivant à terme du projet éducatif territorial 2017/2020, la commune souhaite maintenir son engagement auprès de l'enfance en reconduisant ce PEDT sur les trois années suivantes en mobilisant également les acteurs de la jeunesse et prendra en compte la modification du rythme scolaire sur 4 jours d'école, et de fait continuera de faire respecter la charte qualité du Plan mercredi.

Evaluation du PEDT 2017/2020

L'évaluation de ce PEDT a pu se faire tout au long de sa mise en œuvre par le biais des :

- Commissions éducation enfance jeunesse
- Sondages parents/enfants
- Questionnaires de satisfaction parents, enfants, enseignants, Atsem, animateurs
- Réunions d'équipe
- Entretiens avec les directrices des écoles

- Echanges réguliers entre les différents acteurs

Ces temps d'échanges ont permis de réajuster et/ou de confirmer une organisation, des pratiques et des actions en prenant en compte le bien-être de l'enfant et la satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs.

L'évaluation nous confirme que sa mise en œuvre a permis de renforcer la concertation et la communication entre les différents acteurs éducatifs, notamment entre les parents, les enseignants et l'équipe du service enfance.

Les activités proposées dans le cadre des TAP ont été très majoritairement appréciées par l'ensemble des enfants.

Néanmoins, la fatigabilité des enfants de maternelles sur une semaine de 4 jours ½ d'école a été relevée par un grand nombre dont les enseignantes et qu'un rythme de 4 jours est plus favorable pour les enfants jusqu'en CP-CE1. Suite à ce constat en concertation avec les équipes enseignantes, la municipalité a fait le choix de passer à 4 jours d'école au lieu de 4 jour et demi pour cette rentrée scolaire 2020/2021. Cette concertation partenariale et éducative reste l'une des priorités pour l'ensemble des partenaires et de la commune et c'est dans ce sens que ce nouveau PEDT a été pensé.

3. Périmètre et public du PEDT

Le territoire :

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble de la commune de St Mars de Coutais, qui comptabilise 2630 habitants (données 2016 – source : Insee). La population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- ♦ 653 enfants âgés de moins de 15 ans
- ♦ 339 jeunes de 15 à 29 ans

Public concerné :

Les enfants âgés de 3 ans à 17 ans ainsi que les familles.

Temps de la journée ou de la semaine concerné par le PEDT :

- Temps scolaire
- Temps périscolaire
- Temps extrascolaire

Ensemble des structures et personnes mobilisés pour ce projet :

- Commune de St Mars de Coutais
- Ecole primaire Paul et Madeleine Delaroche
- Ecole primaire Ste Thérèse
- Association Anim'Action
- Autres associations communales suivant les projets en cours

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

1. Ecoles

Deux écoles sont présentes sur le territoire:

- Une école publique Madeleine et Paul Delaroche. Comportant trois classes maternelles, cinq classes élémentaires et un dispositif ULIS.
- Une école privée Sainte-Thérèse comportant quatre classes.

Organisation de la semaine scolaire 2020-2021

Ecole Delaroche

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil à la journée ou demi-journée 7h15-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h35	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h35-16h25	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h25-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Ecole Ste Thérèse

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h40	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil à la journée ou demi-journée 7h15-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h40-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h25	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h25-18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Un conseil des enfants aura lieu une fois par trimestre afin de leur permettre de s'exprimer sur leurs besoins, leurs attentes et évaluer les actions mises en œuvre.

2. Les temps périscolaires

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles.

Ce projet pédagogique précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés. Il prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Créneaux horaires	Nature du temps préscolaire	Accueil Déclaré JS	Lieux	Publics	Nom Structure Organisatrice
7h15-8h30	Temps Périscolaire Matin	Oui	Espace Péri'Atomic Rue du Presbytère	3-11 ans	Mairie de St Mars de Coutais

Objectif :

Prendre le temps de se réveiller en intégrant des temps dédiés au repos, à la détente, en fonction des besoins des enfants.
Assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe
Mettre en place des activités libres ou encadrées, individuelles ou collectives.

12h-13h35	Pause Méridienne (Temps Péri-scolaire Midi)	Oui	Espace Péri'Atomic Rue du Presbytère	3-11 ans	Mairie de St Mars de Coutais
<p><u>Objectif :</u> <i>Découverte du goût, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, lutte contre l'obésité, lutte contre le gaspillage, plaisir de déjeuner avec ses camarades. Ce moment est également un temps dédié au repos, à la détente, en intégrant les besoins des enfants (jeux de cours, jeux de société, bibliothèque), incluant un temps de retour au calme avant le retour en classe, préalable à la reprise de l'école.</i></p>					
16h15-18h45	Accueil Péri-scolaire Soir	Oui	Espace Péri'Atomic Rue du Presbytère	3-11 ans	Mairie de St Mars de Coutais
<p><u>Objectif :</u> <i>Un temps de goûter commun pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et à la consommation de produits locaux et de saison. Un temps dédié à l'accompagnement aux leçons répondant à la fois aux besoins des enfants, des parents en cohérence avec le temps scolaire. Adaptation du projet pédagogique en prenant en compte les besoins de l'enfant, temps de détente dans des espaces ludiques. Mise en place d'activités libres ou encadrées, individuelles ou collectives.</i></p>					
7h15-18h45	Accueil Péri-scolaire Mercredi	Oui	Espace Péri'Atomic Rue du Presbytère	3-11 ans	Mairie de St Mars de Coutais
<p><u>Objectifs :</u> <i>Adaptation projets pédagogiques menés à la journée Prise en compte des besoins de l'enfant, temps de détente dans des espaces ludiques, mise en place de temps de discussion Répondre au mieux aux objectifs éducatifs de socialisation des enfants, d'éveil de la curiosité, de découverte d'activités sportives culturelles et artistiques... La déclinaison d'un programme thématique par période</i></p>					
<i>Accueil péri-scolaire adolescents :</i> - Mercredi de 14h30 à 19h - Vendredi soir de 17h à 19h - Samedi de 14h30 à 19h		Oui	MJ et Passerelle St Mars de Coutais	11-17 ans	Association Anim'Action
<p><u>Objectif :</u> <i>Accompagner les jeunes sur l'élaboration de projet tel que l'organisation d'un séjour, l'élaboration d'actions dans le cadre d'évènements communaux, etc. Créer un temps convivial et de rencontre entre jeunes et avec l'animatrice référente autour de jeux, de temps de discussions. Continuité de la ZEM (Zone d'Expression Musicale)</i></p>					

Le péri-scolaire du matin et soir :

Les enfants sont accompagnés du péri-scolaire à l'école. Seul les enfants de l'école Ste Thérèse effectuent un court trajet car les locaux ne sont pas accolés au péri-scolaire.

Plusieurs espaces sont disponibles pour les enfants en fonction de leur classe, l'un pour les maternelles et un autre pour les élémentaires avec des espaces par pôle d'activités (bricolage, lecture, jeux de sociétés, ...)

Pour cela l'équipe d'animation met tout en œuvre pour répondre aux objectifs, afin que cet accueil soit un vrai temps d'activités pédagogiques et ludiques.

La pause méridienne :

Les enfants de maternelles mangent de 12h00 à 12h45, dans leur salle.

Les enfants en élémentaire mangent au self de 12h à 13h30, par ordre de passage défini chaque jour.

Le temps de repas géré conjointement par du personnel communal et le personnel du prestataire de service.

Plusieurs ateliers sont organisés sur ce temps de pause:

- Matériels à disposition (raquettes, cerceaux, corde à sauter, ...)
- Les salles du péri-scolaire sont ouvertes pour des jeux de société, bricolage,...
- Espace pour du sport (basket et foot)
- la BCD de l'école pour lire ou faire des jeux de sociétés dans un environnement calme
- les enfants peuvent jouer librement ou avec un des animateurs présents sur la cour pour réaliser des jeux collectifs.

-un temps de repos dans les salles de sieste de chacune des écoles pour les plus jeunes.

Les enfants des 2 écoles se retrouvent sur le temps de récréation et profitent tous des activités qui leurs sont proposées à partir du CP. Après le repas, les PS-MS vont à la sieste et les GS restent sur leur cour d'école respective.

L'accueil de loisirs du mercredi

Le service enfance jeunesse prend en charge le mercredi en proposant un accueil de 7h15 à 18h45 (avec possibilité d'inscrire son enfant en journée ou demi-journée).

Cet accueil de loisirs (déclaré en temps périscolaire) représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire.

La commune souhaite faire de ce temps d'accueil un lieu de partage, de socialisation et de découverte. Un certain nombre d'actions est mises en place afin d'assurer une cohérence d'intervention avec les différents acteurs du territoire (associatifs et éducatifs).

Tout au long de la journée, seront proposées plusieurs activités éducatives aux enfants : activités artistiques, activités scientifiques, activités civiques, activités numériques, activités éco-citoyennes, activités physiques et sportives, avec également des temps libres. Cet accueil permet également la mise en place d'action intergénérationnel en lien avec la maison de retraite.

Les enfants de PS-MS, et GS si besoin, disposent d'un temps de sieste ou d'un temps de repos après le repas. Pour les autres un temps calme après le repas est mis en place.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC sont mises en place par les enseignants après l'école les mardis de 16h25 à 17h25, ils sont organisés par petits groupe de 5 enfants maximum et travaillent en priorité la maîtrise du langage (oral et écrit).

L'accueil d'adolescents péri et extrascolaire

Un accueil aux 11/17 ans est mis en place tous les mercredis, samedis après-midi et vendredi soir en période scolaire

Lieu de rencontre et d'actions participatives, les jeunes peuvent s'y retrouver tout au long de l'année avec des moments forts sur les temps de vacances. Ce lieu se veut convivial et est aménagé pour offrir un panel d'activités le plus large possible (espace de cuisine, de bricolage, de détente, de jeux, de lecture avec possibilité d'emprunt de livres, BD...)

L'équipe d'animation apporte une veille particulière aussi bien à l'individu qu'au collectif de cet espace qui se veut ouvert au plus grand nombre.

Conformément au projet pédagogique, les jeunes seront acteurs et actrices de leurs loisirs en construisant eux/elles-mêmes leurs activités, sorties et séjours. Et à compter de septembre, celui-ci sera établi en s'intégrant au PEDT.

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

<i>8h30-17h30 Et péri-centre dès 7h30 jusqu'à 18h30</i>	<i>Accueil déclaré JS Oui</i>	<i>Maison de l'enfance 27 Rue de Pornic, à Port-Saint-Père Et en juillet à l'espace Péri'Atomic Rue du Presbytère</i>	<i>3-11 ans</i>	<i>Association Anim'Action</i>
<i>Objectifs : Laisser la place à l'enfant pour maîtriser le contenu de ses vacances. Propositions d'espaces accessibles en autonomie, des activités et / ou des projets proposés par les enfants et par l'équipe. L'accueil de loisirs centré autour des envies et besoins des enfants et participation à la construction et au déroulement de leur journée, autant pour les activités que sur la vie quotidienne.</i>				

En convention avec la commune, l'association Anim'Action propose un accueil de loisirs aux enfants. Lors des vacances scolaires, les enfants auront la possibilité d'être accueillis soit au sein des locaux d'Anim'Action situés à Port-Saint-Père ou dans les locaux périscolaires de St Mars de Coutais. Les vacances sont des moments de loisirs propices au repos, à l'expérimentation, à l'activité, à la découverte... Sur cet accueil, est développé des activités en lien avec les besoins et les envies des enfants, mise en place d'un cadre sécurisé et sécurisant visant à permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer son autonomie.

Inscriptions

Pour accéder à l'ensemble des dispositifs, il est obligatoire d'avoir procédé au préalable à l'inscription au moyen du dossier d'inscription.

Le dossier peut être téléchargé sur le site internet de la commune et sur le portail famille pour les services organisés par la mairie et sur le site internet d'Anim'Action pour la jeunesse et les vacances scolaires pour les 3/11 ans.

L'inscription en cours d'année est également possible pour les nouveaux habitants ou pour les personnes dont la situation familiale et/ou professionnelle a changé.

Encadrement

Les enfants sont pris en charge par du personnel communal diplômé dans l'animation mais aussi par les atsem. Les accueils sont déclarés auprès de la DDCS et respectent le taux d'encadrement qui est le suivant :

- 1 animateur sur 10 pour les enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur sur 14 pour les enfants de plus de 6 ans
- La directrice périscolaire n'étant pas comprise dans ce taux d'encadrement.

Informations aux familles

Plusieurs possibilités pour l'information aux familles :

- Par le biais du site internet de la commune
- Informations au service Enfance
- Par le biais de l'école : transmissions des dossiers d'inscription avec une plaquette d'information
- Forum des associations
- Bulletin d'information de la commune
- Rencontres avec les parents d'élèves élus des écoles qui relaie également certaines informations

PILOTAGE DU PROJET

1. Composition de la structure de pilotage

Les partenaires institutionnels :

- Direction Académique des Services de l'Education Nationale
- Caisse d'Allocation Familiale 44
- Direction Départementale de la Cohésion sociale

Partenaires associatifs :

- Association Anim'Action

Services de la collectivité territoriale :

- Les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Sénior-Solidarités: le maire, l'adjointe au maire déléguée à l'enfance-jeunesse, cinq conseillers municipaux,
- Du personnel communal : une atsem, deux animateurs, la directrice périscolaire, la coordinatrice, la bibliothécaire.

Autres partenaires :

- Les directrices d'écoles
- Les représentants de parents d'élèves des 2 écoles
- Autres associations communales suivant les projets
- Des bénévoles suivant les projets

2. Les missions du comité de pilotage

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le PEDT mis en œuvre sur la commune, sur la base d'évaluation commune.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le PEDT avant sa date d'échéance.

3. Le comité de suivi

- Suivi régulier fait entre la coordinatrice enfance jeunesse et l'adjointe à l'enfance-jeunesse (une fois par semaine)
- Temps d'échanges réguliers entre le service enfance et les directrices d'écoles (sur le fonctionnement et les projets mis en œuvre)
- Rencontre avec les parents d'élèves Delaroche (une fois par période lors de réunions avec les enseignants)
- Suivi du PEDT et validation des projets mis en œuvre (4 à 5 fois par an)
- Commission enfance jeunesse seniors solidarité (1 fois par mois)

4. Son évaluation

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants.
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Pour chaque objectif, des critères d'évaluation sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- **Sa pertinence** : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.
- **Son efficacité** : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints.
- **Son impact** : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long terme. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet.

Afin de réaliser l'évaluation, il est rappelé l'importance d'associer les enfants et les jeunes dans cette évaluation car ils se situent au cœur du dispositif. Ainsi, une attention particulière sera portée sur la manière dont ils évaluent les actions ou projets auxquels ils ont pris part. Des outils ludiques devront être imaginés et utilisés pour s'adapter à chaque tranche d'âge (Conseil d'enfants, questionnaires, ...). Ces éléments permettront d'adapter le contenu des activités proposées.

De la même manière, la régularité et la qualité des échanges avec les animateurs, les agents de la restauration scolaire, les ATSEM et les enseignants permettront de procéder à une évaluation en continu.

Un tableau projet sera proposé en complément pour chaque action et permettra d'en faire l'évaluation de manière continue :

Constats / contexte/ raisons	
Description	
Objectifs	
Public visés	
Acteurs et porteurs du projet	
Calendrier	
Indicateurs quantitatifs / qualitatifs et support d'évaluation	
Résultats attendus	

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PROJET

A ce jour, les objectifs ne sont pas tout à fait définis, une première rencontre avec les nouveaux acteurs aura lieu en septembre-octobre pour les définir davantage, mais les grandes orientations de ce PEDT seront :

- Les activités intergénérationnelles
- La mise en place d'un conseil de Jeunes/ d'enfants
- La parentalité
- Les préventions de conduites à risque
- Enfance handicapée
- Soutien aux jeunes (stages, ...)

Les nouveaux objectifs seront actualisés d'ici fin décembre 2020.

Un projet de participation citoyenne est initié sur la commune, la population sera consultée sur les différents projets qui seront à mettre en place.

Ceux-ci s'articuleront également en lien avec les projets d'école afin d'avoir une cohérence et une complémentarité avec des axes communs qui sont :

- Garantir l'acquisition du socle commun à tous les élèves,
- Instaurer un climat scolaire propice aux apprentissages et au bien-être de tous / Développer des compétences citoyennes et culturelles,
- Développer des espaces de réflexions pédagogiques renforcées,
- Garantir la réussite des élèves à besoins particuliers

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

1. Organisation

Horaires : 7h15-18h45	Lieu d'accueil : Espace Péri'Atomic Rue du Presbytère	Tranche d'âge : 3-11 ans	Nom de la structure organisatrice : Mairie de St Mars de Coutais	N° Dossier CAF SIAS 201700979
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------

Nombre de places ouvertes le mercredi déclaré et inscrit dans le Plan mercredi : 88 places

Nom de la commune : Saint Mars de Coutais

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40 enfants

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 48 enfants

Activités proposées et inscrites dans le Plan Mercredi :

- ✓ **Activités artistiques**
 - Peinture
 - Peinture sur les vitres
 - Dessin
 - Paper toy
 - Graphisme
- ✓ **Activités scientifiques**
 - Expériences scientifiques
 - Escape game
- ✓ **Activités civiques**
 - Ecriture des règles du centre de loisirs en commun avec les enfants
- ✓ **Activités numériques**
 - Stop-motion
- ✓ **Activités de découverte de l'environnement**
 - Balade aux abords de l'accueil de loisirs
 - Rallye photo dans le village
- ✓ **Activités éco-citoyennes**
 - Recyclage, tri des déchets,
- ✓ **Activités physiques et sportives**
 - Jeux sportifs, sortie en trottinettes

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- ✓ **Associations culturelles**
- ✓ **Associations environnementales**
 - Visite de la Maison du Lac de Grandlieu
- ✓ **Associations sportives**
- ✓ **Équipe enseignante**
 - Travail sur des thématiques communes (sensibilisation aux écrans), coopération
- ✓ **Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)**
 - Sortie aux abords de l'accueil de loisirs
 - Découverte des dessous de planète sauvage
 - Visite d'un cinéma
- ✓ **Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)**
 - Partenariat avec la maison de retraite, lien intergénérationnel
 - Lien avec la Passerelle (jeunesse)
 - Relation avec la communauté de communes : visite à la déchetterie

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- ✓ Intervenants associatifs rémunérés
- ✓ Intervenants associatifs bénévoles
- ✓ Intervenants de statut privé non associatif (salaré, autoentrepreneur, etc.)
- ✓ Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)
Présence des ATSEM , bibliothécaire sur des ateliers thématique ou à la bibliothèque

2. Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, présentation synthétique de l'existant et des perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi :

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Existants :

- Mêmes intervenants sur les temps périscolaires et sur l'accueil du mercredi, avec la présence des ATSEM pour l'accueil des enfants de maternelle.
- Intégration de l'équipe d'animation et enseignants au pilotage du PEDT
- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs en travaillant sur différents objectifs communs :
 - ♦ En développant les compétences citoyennes et culturelles
 - ♦ En ayant un socle commun par l'harmonisation des règles de vie, utilisation du message clair
 - ♦ Travail sur la motricité fine, éveil artistique, repérage dans l'espace.
 - ♦ Apprendre à vivre ensemble, tout en respectant le rythme de chacun .

Perspectives :

- Présentation du projet pédagogique et du projet d'école aux enseignants et à l'équipe d'animation, pour faire avancer ensemble les projets et faire plus de lien avec le programme de l'EN
- Développer davantage les passerelles : crèche avec l'ALSH et les Cm2 avec la Passerelle qui accueille les collégiens
- En développant l'esprit de coopération : apprendre à vivre avec un handicap, en acceptant les différences de chacun.

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Existants :

- Accueil des enfants porteurs de handicap en assurant la continuité de l'encadrement des enfants, en concevant des activités accessibles à chacun (Dispositif Ulis)
- Lien intergénérationnel (EHPAD)
- Bonne mixité sociale (grâce à des tarifs adaptés à tous : tarification au taux d'effort en fonction du quotient familial)
- Politique d'information aux familles, notamment sur le site Internet de la commune, le portail famille du périscolaire (fonctionnement de l'accueil, créer du lien avec les familles, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).
- Former l'équipe à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Mettant en place un projet d'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap.

Perspectives :

- Valorisation du travail
- Proposer les parents en tant qu'accompagnateurs
- Développer davantage des temps d'échanges et de rencontres
- Faire des expériences : se mettre en situation sourd/aveugle
- "vendre" les activités du mercredi, faire savoir par mail (liste de diffusion, newsletter,...)

Mise en valeur de la richesse des territoires

Existants :

- Construction de partenariats avec la bibliothèque, la maison de retraite, les associations d'éducation populaire (ex: UFCV dans la formation autour du handicap ou bien même avec Handisup, ...)
- Ressource, tri, compost, déchetterie sortie aux abords des locaux (parc à proximité)
- Partenariat avec la maison de retraite et même l'association la Boule du Tenu pour promouvoir l'intergénération
- Sortie à la Maison du lac
- Course d'orientation

Perspectives :

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties :

- Le boulanger : Mathieu THABARD
- Les sentiers, calvaires, nature, le Tenu
- Les associations, "outils en main" pour découvrir les métiers, club photo, club du tenu (belotte, scrabble), après-midi foot/basket, musique
- Les habitants : une histoire, les guerres
- Pêche dans le Tenu
- Visite du clocher
- Visite d'une ferme, chez un maraicher, chez un viticulteur
- Décoration de la commune par des productions artistiques, expositions
- Un espace d'affichage dédié aux enfants

Le développement d'activités éducatives de qualité

Existants :

- Mutualisation des locaux et du matériel avec l'école.
- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives) adaptées à l'âge de chaque enfant. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. En mettant en place des réunions d'enfant et des activités proposées par et pour les enfants.
- Les activités sont le plus souvent organisées par période en fonction de la thématique et répondent à un objectif inscrit dans le projet pédagogique ou du projet éducatif de territoire. Et dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).
- Encadrants de qualité avec un projet pédagogique défini, en cohérence avec l'enseignement

Perspectives :

- Former davantage l'équipe

- Faire venir des intervenants ou bénévoles pour apporter de nouvelles activités éducatives
- Développer davantage les activités numériques et citoyennes
- Rencontres avec d'autres ALSH (sportives, musicales, culturelles...)
- Mise en valeur du travail fait par portes ouvertes, expo; blog, site internet interactif

ANNEXES

Liste des annexes :

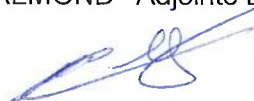
- Projet Pédagogique
- Flyer rentrée 2020-2021
- Règlement intérieur 2020-2021
- Bilan PEDT

SIGNATAIRE DU PROJET

Signataires du projet

Mme Marie-Noëlle REMOND –Adjointe Enfance Jeunesse de St Mars de Coutais

Date de signature :



CAF :

Date et signature :

IEN :

Date de signature :

DDCS :

Date de signature :